



#24
Octobre 2021

VILLARD INFOS



LE MOT DU MAIRE

“La saison estivale s’achève. Voici l’automne qui commence. Oui, l’automne est là, flamboyant et superbe. Notre forêt de mélèzes se pare de roux, de vert, de brun, de rouille. Et Villard reprend son souffle. Et malgré la pandémie, cet été fut riche en animations, festivités, concerts...”

Cet été, Villard a accueilli bon nombre de touristes venus justement respirer l’air pur et vivifiant de notre montagne. Le Centre Montagne a connu des moments d’effervescence avec des animations nouvelles et d’autres bien rôdées.

Pour la plupart d’entre nous la rentrée est déjà loin mais avec cette rentrée c’est tout simplement le retour aux choses sérieuses.

Je suis toujours très heureux de vous retrouver à travers “Villard Infos” c’est l’occasion pour moi de faire le point sur tout ce qui a été réalisé.

Cette année la commune s’est encore embellie avec la réalisation de fleurissement sur le rond-point de la zone de la Tour, de tous les abris-bus et de la sortie vers St Jean. Les travaux annoncés ont tous débuté et, malgré quelques retards, ils seront terminés pour le début de l’hiver :

- L’espace sportif des Béalières
- L’élargissement de la rue Principale du Bourg
- Le Moulin de Sachas
- Le Four
- L’agrandissement des Services Techniques et la création d’une annexe aux Hirondelles
- L’ouverture des milieux dans le Bois des Ayes pour la préservation de la biodiversité
- Le rocher d’escalade de la Roche avec de nouvelles voies

Ceci est une liste non exhaustive et vous pouvez facilement constater que la mobilisation de chaque élu est permanente et réelle.

Développer Villard, faire en sorte que tous ses habitants vivent mieux en harmonie sans travestir nos traditions avec des objectifs ambitieux qui requièrent rigueur, c’est mon engagement, entouré par une équipe efficace et engagement auquel je me suis tenu. N’oublions pas que la vie publique nécessite en permanence d’anticiper, de planifier et surtout de respecter les engagements pris.

Encore quelques semaines et tout sera blanc comme neige et dans nos champs verdoyants les skieurs s’en donneront à cœur joie.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d’année.

Prenez soin des autres, de vos proches et de vous ! ”

Sébastien FINE



DATES À RETENIR

(sous réserve des conditions sanitaires)

6 NOVEMBRE 2021

Vente de pommes – pommes de terre de 10h à 12h devant la mairie

7 NOVEMBRE 2021

Concert famille au Centre Montagne à 13h30
Spectacle " LEONA " du groupe Mal Coiffée

11 NOVEMBRE 2021

Cérémonies commémoratives de l'armistice du 11/11/1918

22 NOVEMBRE 2021

Fin des inscriptions au poste de recenseur

30 NOVEMBRE 2021

Fin des inscriptions des " nouveaux arrivants "

3 DÉCEMBRE 2021

Fin d'inscription jury du concours d'illumination de Noël

4 DÉCEMBRE 2021

Marché de Noël

17 DÉCEMBRE 2021

Fin d'inscription au concours d'illumination de Noël

22 DÉCEMBRE 2021

Contes suivis de l'arrivée du Père Noël au centre montagne à 15h00

9 JANVIER 2022

Vœux du Maire



Le MARCHÉ DU MARDI

Pour la deuxième année consécutive, le marché est revenu à partir du mois de mai devant la mairie, il sera reconduit au printemps prochain. Nous remercions l'ensemble des protagonistes, exposants



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Une nouvelle rentrée masquée pour l'ensemble des enfants de la commune, l'effectif de cette année est de 124 élèves se répartissant comme suit :

- PS-MS Florence ANGELI et son ATSEM Amélie MENANTEAU 25 élèves.
- GS-CP Laurence COLOMBAN et son ATSEM Orianna GOMEZ 25 élèves.
- CP-CE1 Valérie LEROY 23 élèves.
- CE2-CM1 Corinne MEYER 25 élèves.
- CM1-CM2 Simon CLEMENCEAU et Elodie BOUVRY 26 élèves.

L'école a été équipée d'un système

et fidèles clients pour leur participation et leur bonne humeur. De plus, Michel le maraîcher ambulant est présent tous les mardis à compter de 10h.

d'alerte en cas d'intrusion ou d'attaque un « bip sécurité ».

Ce sujet avait été abordé à plusieurs reprises avec l'équipe enseignante.

La préfecture nous a octroyé une subvention de 1600 € au titre du « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation », pour la mise en sécurité de l'école.

La dépense globale est de 2328 €.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle recrue, Amélie MENANTEAU.



Le PROJET RÉGIONAL : 1 MILLION D'ARBRES

Ce projet va pouvoir éclore suite à un appel à candidature de la Région auquel la Mairie a répondu.

Nous avons choisi d'y associer l'ONF ainsi que l'association Tree To Forest afin de concrétiser cette belle idée !

A ce jour l'ambition est menée par le conseil municipal jeune en y associant l'école et l'ensemble des jeunes du village.

Environ 800 arbres vont être plantés à la fin du mois d'octobre, un recensement des jeunes de 2 à 17 ans a été effectué afin de comptabiliser le nombre d'arbres plantés !

Ce sont les élèves de l'école, à partir de la grande section, qui se rendront sur site planter les arbres.

Il y aura environ 3 arbres par enfant, les essences choisies sont du pin noir d'Autriche et du cèdre de l'Atlas.

Des mélèzes seront plantés autour de l'école par la classe de petite-moyenne section.

En amont, une opération à titre pédagogique se tiendra au sein de l'école afin de sensibiliser les enfants sur la déforestation et le rôle des forêts.

Nous vous ferons parvenir des photos de ces plantations dans le prochain numéro.

Un petit mot de Pierre VAULTIER :

TreeToForest est une association que j'ai co-fondée avec Florent Astier, un ancien sportif de haut niveau. Nous sommes tous deux convaincus de notre capacité à tous d'agir pour notre environnement et l'avenir de notre planète et plus précisément de la force que peuvent trouver les jeunes générations. C'est la raison pour laquelle l'association a pour objet de mener des projets de restauration forestière en collaboration avec les écoles...

Ainsi c'est un double challenge que nous relevons : planter des arbres aujourd'hui avec les jeunes élèves et les sensibiliser pour en planter encore plus demain.

A Villard Saint Pancrace, l'association s'associe au projet communal 1000 arbres, en prenant part à sa réalisation dans son volet pédagogique. En effet des interventions adaptées seront menées auprès de chaque classe afin d'exposer aux élèves des notions de croissance de l'arbre, cycle, stockage et émission du CO2, rôle des forêts...





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous vous informons que la bibliothèque est ouverte au public :

• Tous les lundis de 15h à 17h30.
Marie Jo et Christianne auront le plaisir de vous accueillir.

Nouveauté : Des ateliers (gratuits) vous

seront proposés par Christianne :

- Tous les mercredis de 14h30 à 16h30, activité autour du livre Spécial jeunes de 6 à 12 ans.
 - Les 1er jeudis du mois de 10h à 11h, spéciale découverte pour enfants de 2 à 4 ans (contes animés).
- > limité à 6 enfants et leurs

accompagnants.

Pour la bonne organisation des ateliers, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie au 04 92 21 05 27 ou par mail à : mairie.vsp@wanadoo.fr.



TRAVAUX RÉALISÉS - RELANCE ÉCONOMIQUE

Villard a répondu présent. L'année 2021 est une année durant laquelle les travaux programmés en 2020 qui n'ont pas été réalisés à cause de la pandémie et ceux de cette année se chevauchent, ils ont tous débuté cet été et ce début d'automne. Ainsi ce n'est pas moins de 800 000 € d'investissement qui sont mandatés sur la commune. Cette somme, très importante pour notre village, établie dans un cadre réglementaire d'appels d'offres (réalisés en 2020), a bénéficié à bon nombre d'entreprises locales.

Les entreprises et artisans du Briançonnais et spécifiquement du village :

- **MOULIN DE SACHAS** : Entreprise CAZAN Jérémie
- **FOUR** : Entreprise BARNÉOUD Pascal
- **ESPACE SPORTIF DES BÉALIÈRES** : Entreprise CONIL TP



- **DÉMOLITION MAISON FAURE ET RÉALISATION DES SERVICES TECHNIQUES** : Sarl COLOMBAN



- **OUVERTURE DE STRATE ARBUSTIVE DU BOIS DES AYES** : Entreprise VALDOACRO TP
- **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX QUARTIER DE CHAMPROUET** : Entreprise SUDATI
- **FINALISATION DU CIMETIÈRE** : Entreprise JADIN-JARDINS



La commune se retrouve donc aux côtés des entrepreneurs locaux pour contribuer à leur relance économique. L'unique objectif est de proposer, grâce à l'investissement public, de franchir le cap de cette reprise après 12 mois d'incertitude, de confinement, avec en plus la fermeture des stations de ski.

Pour l'ensemble du conseil municipal, cet engagement était une priorité.



CIMETIÈRE : REPRISE DES EMPLACEMENTS

Suite à l'arrêté pris le 30 avril 2021 qui stipule dans son premier article que les sépultures en terrain non concédé situées dans les rangées E, F et G du secteur 1 du cimetière de Villard Saint Pancrace, des personnes inhumées

antérieurement au 1er janvier 2015 seront reprises par la commune, des plaques signalétiques ont été apposées dès le début de l'été sur l'ensemble des emplacements concernés.

Les discussions avec les familles qui se sont signalées en mairie se poursuivent dans le respect de leur volonté.

Les premiers travaux débiteront avant l'hiver.



EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

L'embellissement du cadre de vie passe par le fleurissement du village.

De nouvelles compositions florales ont été installées dans les parterres, ronds-points, ainsi que les espaces extérieurs des bâtiments municipaux.



Une touche exceptionnelle a été faite rue Jean Bayle et route des Espagnols, grâce à un don de charrette et de tombereau.

Un grand bravo aux Services Techniques pour ce magnifique fleurissement et pour l'entretien quotidien pendant cette période d'été !



L'EAU : UNE RICHESSE À PARTAGER ET À PRÉSERVER

Les communes dotées de fontaines publiques sont tenues de s'équiper de compteurs afin de comptabiliser l'eau écoulée, qu'elle soit potable ou non. Elles doivent également payer la redevance pour prélèvement d'eau, à partir d'un certain volume.

Pour information, toutes les communes de France sont concernées par cette redevance, à partir du moment où elles prélèvent de l'eau en milieu naturel, à hauteur de 10 000 m³ par an (7 000 m³ pour les zones souffrant de pénuries chroniques).

Une fontaine alimentée par une eau de source est aussi sujette à cette

redevance, même si elle retourne immédiatement en milieu naturel.

Cette taxe entraînera la suppression de nombreuses fontaines publiques malgré leur intérêt domestique pour la population, mais aussi culturel et

touristique.

Certaines communes françaises décident simplement de les supprimer plutôt que de financer l'installation d'un compteur et payer ensuite une taxe onéreuse.



Notre commune a opté pour maintenir les fontaines publiques, les compteurs d'eau ont donc été apposés. Face aux factures qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros, nous avons pris la décision de contrôler le débit d'eau avec des boutons poussoirs sur toutes les fontaines sauf celles qui datent d'avant 1950.



12 DISTRIBUTEURS DE SACS POUR DÉJECTIONS CANINES

Ramasser les déjections de votre animal, ce n'est pas s'abaisser !

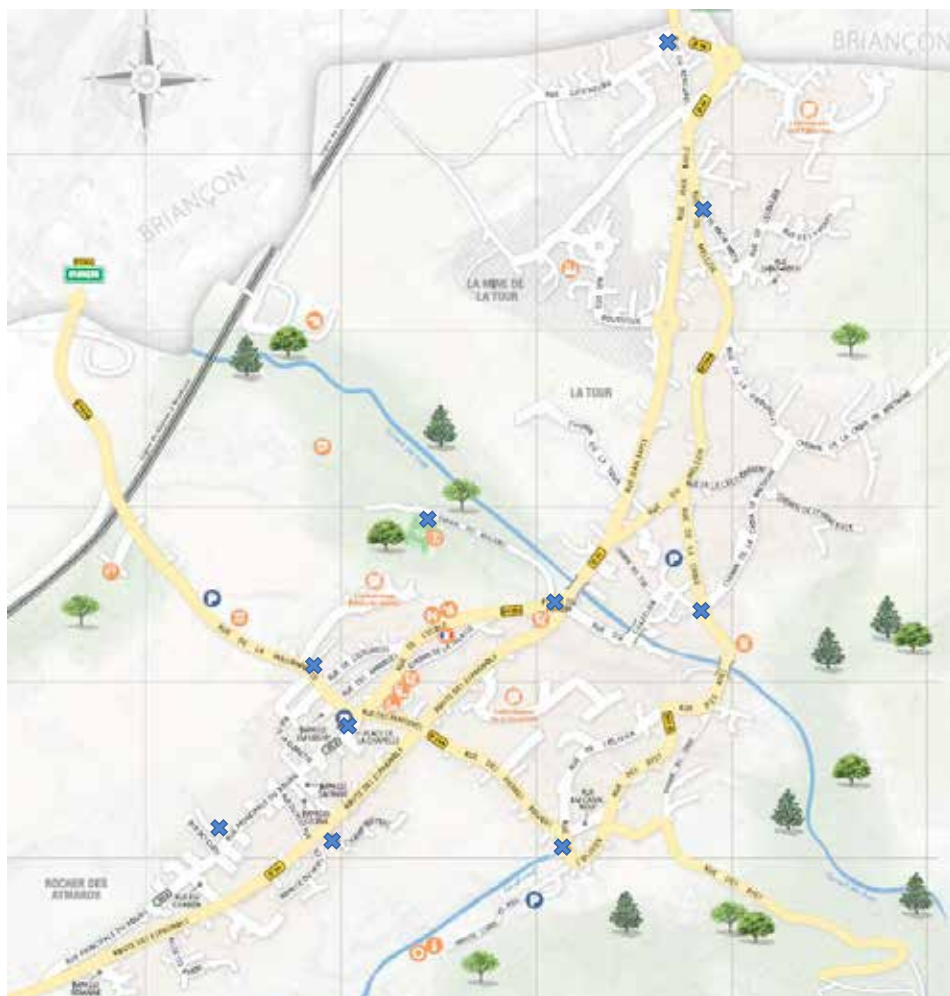
Afin d'encourager les comportements civiques des propriétaires de chiens, nous venons d'acquérir 12 distributeurs de sachets biodégradables gratuits.

Pour que nos animaux de compagnie soient appréciés à leur juste valeur, veillons à ce que les espaces publics ne conservent pas de souvenirs malodorants de leur passage.

Amis des bêtes, leur confort (et le nôtre !) ne dépend plus que de vous !



✕ Implantation des bornes de sacs à déjections canines



RECENSEMENT CITOYEN

Prévu du jeudi 21 janvier au samedi 27 février dernier, le recensement 2021 avait été annulé en raison du contexte sanitaire.

Le recensement concerne chaque année 8% de la population nationale, et permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il participe notamment à penser les services publics au plus proche des besoins réels des usagers.

LA COMMUNE DE VILLARD ST PANCRAE RECRUTE 3 AGENTS RECENSEURS

Missions :

Ø Ces agents seront chargés du recensement de la population de la

commune de VILLARD ST PANCRAE qui se déroulera du 20/01/2022 au 19/02/2022.

Ø Ils recevront une formation dans les 15 jours qui précèdent le début du recensement. Cette formation sera de 2 demi-journées (dates non connues à ce jour).

Horaires de travail :

Ø Les horaires de travail sont laissés à l'appréciation des agents. Toutefois, le recensement devra obligatoirement être terminé pour le 19/02/2022 au plus tard.

Rémunération :

Ø La rémunération comprend 2 parties :
- une partie fonction du nombre de

personnes et de logements recensés ;
- une partie fixe.

Les lettres de candidature sont à adresser jusqu'au 22 novembre 2021, 17 heures, à M. le Maire de Villard St Pancrae - Mairie - 05100 VILLARD ST PANCRAE.



> Renseignements en mairie.
Tél : 04 92 21 05 27.



AIDE POUR LES 6 - 25 ANS

Le C.C.A.S a décidé de renouveler l'attribution d'une aide pour les 6 – 25 ans domiciliés sur la commune :

> 40€, pour les enfants scolarisés en primaire (C.P au CM2), pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

> 60€ pour les collégiens et lycéens, pour la pratique d'une activité sportive, culturelle ou l'achat d'un abonnement

annuel au service de transports urbains.

> 60€ pour les jeunes effectuant des études supérieures (hors apprentis) et âgés au maximum de 25 ans pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les dossiers sont disponibles en mairie ou sur le site www.villard-st-pancrace.com, rubrique « Démarches en ligne ». Ils devront être déposés en mairie au plus

tard le 31 décembre 2021.

Il est à noter également que pour le transport urbain du Briançonnais (TUB) :

> Une aide est attribuée en faveur des personnes justifiant d'une invalidité d'au moins 80%. Pour cela, les personnes ayant acheté une carte annuelle doivent transmettre en Mairie la facture acquittée du TUB, leur carte d'invalidité et un RIB.

REPAS DES AÎNÉS

En raison de la crise sanitaire actuelle, il a été décidé cette année encore de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés. Des colis seront distribués par les membres du CCAS et des Elus à toutes les personnes de plus de 66 ans.

DEMANDE D'AIDE PONCTUELLE

Le CCAS peut également apporter une aide ponctuelle aux personnes présentant de grandes difficultés financières ou matérielles. Toute demande doit être effectuée par courrier auprès du secrétariat de la Mairie.

FORFAITS DE SKI ALPIN

Au moment de la mise en impression du Villard Infos, nous ne pouvons pas encore vous donner les modalités concernant les forfaits de ski alpin pour nos jeunes. En effet, les tarifs ne sont pas encore connus, ni la position de la CCB concernant l'aide apportée.

Nous vous en informerons le plus rapidement possible sur le site internet, les réseaux sociaux, les panneaux lumineux et l'application intramuros.



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue à Villard St Pancrace.

Vous avez récemment choisi d'habiter dans notre village, nous nous réjouissons de vous y accueillir. Nous ne doutons pas que les raisons qui ont motivé votre choix sont les mêmes qui animent nos propositions pour que Villard soit et demeure un village où il fait bon vivre. Soyez assurés de la volonté sans faille de toute l'équipe municipale et de

tous les agents municipaux pour vous accompagner dans votre quotidien.

Une matinée d'accueil des nouveaux habitants sera organisée par la municipalité en 2021 (sur invitation).

Toutes les personnes pré inscrites, en mairie, seront recontactées pour cet événement.

Merci de votre compréhension.

Au cours de ce moment de partage,

vous pourrez :

> rencontrer les élus et les services municipaux

> assister à une découverte virtuelle du village

> recevoir vos cadeaux de bienvenue

> partager le verre de l'amitié.

Inscription en Mairie avant le 30 novembre 2021.



MÉDAILLE DE LA FAMILLE



« Arlette, Juste quelques mots pour mettre à l'honneur cette Maman que tu es, ce métier, à part entière, que tu as commencé en 1975 avec la naissance de Sonia, puis de

Christian, suivi de Laura et d'Adeline. Tes enfants ont grandi dans notre belle commune.

Je suis fière de te remettre cette médaille de Bronze car tu ne t'es pas arrêtée à l'éducation de tes 4 enfants. En effet, tu as, par ton travail à l'école, participé à l'éducation de plusieurs générations de nos enfants depuis septembre 1982,, jusqu'à ta retraite en août 2016.

Et je sais que tes journées étaient bien remplies (car je connais le travail que peut avoir une mère de famille de 4 enfants, les tâches quotidiennes) mais malgré tout, tu as toujours le sourire, tu t'inquiètes pour les autres, tu as toujours les mots pour consoler nos bambins et rassurer les

parents.

Mais tu n'allais pas t'arrêter comme ça ; et oui, tu continues à donner de ton temps, de ta bienveillance pour nos enfants.

Je suis sûre que tu es une Mamie adorée. Je te souhaite de profiter encore longtemps de tes enfants, de tes petits enfants.

Bravo et Merci pour ton dévouement et ton investissement.

Je finirai par : prends soin de toi aussi.»

Cathy ROUX





LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Parmi les 305 articles de la loi dite « climat/résilience » promulguée le 22 août dernier, nombreuses sont les dispositions qui modifient le droit de l'urbanisme, à commencer par la **proclamation de l'objectif visant à limiter l'artificialisation des sols**.

Voici un panel de ces nouvelles dispositions, lesquelles touchent des domaines fort variés :

- **A compter du 1er juillet 2023, les constructions d'une certaine ampleur devront prévoir la mise en œuvre d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou bien d'un système de végétalisation afin de favoriser la « préservation et la reconquête de la biodiversité » (article 101).** Toutefois, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme pourra accorder des dérogations au cas par cas en raison d'obstacles techniques ou économiques à la mise en place de ces dispositifs.

- **Lors de la délivrance d'un permis de construire, celui-ci pourra autoriser le pétitionnaire à compenser la réalisation de certaines aires de stationnement des véhicules motorisés imposée par le PLU par la création d'espaces dédiés au rangement des vélos, selon un ratio de 6 places pour les vélos par aire de stationnement (article 117).**

- **Disposition phare de la loi, l'article 191 pose le principe selon lequel l'artificialisation des sols doit être réduite de 50 % dans les dix prochaines années.** Toutefois, la même disposition permet au législateur de moduler à l'avenir le respect de cet objectif, notamment en fonction des territoires. On notera notamment que l'article 192 définit l'artificialisation des sols comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». Dans la foulée, l'article 194 précise que cet objectif devra être introduit dans les différents

documents d'urbanisme dans un délai maximal de cinq ans, le recours à la procédure de modification simplifiée étant expressément prévu par cette même disposition.

Le projet de loi consacre ainsi un chapitre entier (III) à l'artificialisation des sols, qui viendra s'insérer dans le Code de l'urbanisme et le Code général des collectivités territoriales. Le texte grave dans le marbre législatif l'engagement de la France de réduire l'artificialisation des sols « *sur les dix années suivant la promulgation de la présente loi, en se fixant comme objectif de ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espace réelle observée sur les dix dernières années précédant l'entrée en vigueur de la loi, et à poursuivre l'objectif de zéro artificialisation nette* ».

Avec un effet de bord probable : les communes les plus vertueuses en matière de densification dans la décennie précédente pourraient ainsi voir leurs possibilités de construire réduites à néant.

- **Le maire (ou le président de l'EPCI si ce dernier est devenu compétent en matière de PLU) devra au moins tous les trois ans présenter à l'organe délibérant un rapport consacré à l'artificialisation des sols pratiquée au cours des années précédentes.** A l'issue de cette présentation, un débat et un vote devront avoir lieu sur cette question (article 206).

- **La notion de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est également définie par l'article 194 de la loi.** Celle-ci s'entend comme « *la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné* ».

- **Le même article 194 prévoit que, désormais, le PADD ne pourra ouvrir à l'urbanisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, que si les espaces urbanisés ont effectivement déjà été utilisés.**

- **Les Orientations d'aménagement et de programmation continuent de**

s'enrichir. Elles devront désormais comporter un échéancier pour l'ouverture à l'urbanisation et l'aménagement des zones AU, le délai initial de 9 ans pour procéder à cette opération étant ramené à 6 ans (article 199). De même, elles devront indiquer les actions et opérations qui permettront de valoriser les « continuités écologiques » (article 200).

- **Pour les communes situées dans une zone fortement urbanisée, le règlement du PLU devra prévoir dans certains secteurs une part minimale des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables (article 201).**

- **Lors de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, il sera possible de déroger aux règles relatives à la hauteur et à l'aspect extérieur des constructions prévues dans le PLU si le projet prévoit la végétalisation des façades ou des toitures (article 202).** Des dérogations aux règles de hauteur pourront également être accordées pour les constructions faisant preuve « *d'exemplarité environnementale* ».

- **Le délai imposé aux collectivités pour dresser le bilan de l'application de leur PLU est ramené de 9 à 6 ans (article 203).**

- **Dans le périmètre d'une ZAC ou d'une Grande Opération d'Urbanisme, le règlement du PLU pourra imposer une densité minimale des constructions (article 208).**

- **Le droit de préemption des Départements en matière d'Espaces Naturels Sensibles est élargi,** puisqu'il pourra s'appliquer désormais lors d'une donation entre vifs, à l'exception de celles pratiquées entre les membres d'une même famille (article 234).

Pour finir, bon nombre de ces dispositions doivent encore être précisées par des décrets d'application.



LES ASSOCIATIONS

Tableau récapitulatif des diverses activités proposées sur votre commune :

ACTIVITÉ	POUR QUI ?	QUAND ?	OÙ ?	CONTACT
SKI ALPIN OU SNOWBOARD	Enfants de 3 à 9 ans et plus	Mercredi ou samedi	Le Prorel	E.S.F
TENNIS DE TABLE	A partir de 12 ans	Lundi de 17h à 19h	Salle St Paul	Isabelle THOMET
Qi gong	Adultes	Jeudi de 18h15 à 19h45	Salle culturelle	Anne RUCHON
PEINTURE SUR PORCELAINE	Adultes	Dates selon calendrier	Pôle Roche André	Nadine BONNARD
ATELIER DE PATOIS	Ados et adultes	Vendredi de 18h à 19h	Bibliothèque	Christine PIERRE-BEZ
 Les Amis de l'Ecole Laïque (Contact Gilles MALET au 04.92.20.23.55)				
CERCLE DES CONTEURS DU BRIANÇONNAIS	Adultes	Le mercredi de 18h à 21h	Salle des Associations	Maguy COLOMBAN lecdcdb05@orange.fr
COMPAGNONS DU DEVOIR DE MEMOIRE	Adultes Bien-être ----- Mémoire collective & Ecriture	Mercredi de 15h à 16h ----- Dernier mercredi du mois de 16h à 17h	Salle de sports ----- Salle des associations	Agnès COLOMBAN 06 04 50 54 70
GYM GUISE	Adultes ----- Mamans : Gym post & prénatale	Mercredi de 17h à 19h ----- Lundi de 10h à 11h30	Salle de sports ----- Salle des associations	Catherine LARBEY 06 60 10 40 66
A.S. EDELWEISS CLUB DE SKI DE FOND	À partir de 5 ans, Groupe adultes	Mercredi et samedi	Centre Montagne	Yvon COLOMBAN asedelweiss05@hotmail.fr
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	Adulte Gym adaptée	Jeudi de 9h à 11h30	Salle culturelle	Marion MAILLARD 06 50 97 26 56
SOLIDARITÉ HANDICAPÉE DU BRIANÇONNAIS	Adulte	Lundi de 17h30 à 18h30	Salle culturelle	Elisabeth FINE 06 30 81 04 58
K'DANSE 05	Ados et adultes	Mercredi 18h à 22h	Salle St Paul	Alexandra PAYEN kdanse05@gmail.com
LES BLÉS D'OR	Aînés	Mardi Après-midi	Salle culturelle	Jean-Louis TRAVAIL 06 65 54 48 16
SCRAP'ALTITUDE	Ados et adultes	Un mercredi sur deux de 19h30 à 22h30	Salle culturelle	Lydie COLOMBAN 04 92 21 00 70
ALP'Y LATINO	Ados et adultes	Jeudi de 18h à 22h	Salle St Paul	Sébastien MOROC 06 07 28 71 16
APPALACHES COUNTRY CLUB	Ados et adultes Initiation danse	Mardi de 18h30 à 21h Initiation danse	Salle St Paul	Nathalie LOMBARD appalachescountryclub2016@gmail.com

31 JANVIER 2022 : DÉLAI DE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION



NORDIC Pass

La saison de ski approche à grands pas. Les skis commencent à sortir des greniers, les premiers fartages et entretiens sont quasiment prêts. Il ne manque plus que la neige et le forfait de ski.

Depuis le 1er octobre, vous pouvez acheter votre Nordic Pass en ligne sur le site internet de Nordic Alpes du Sud : www.nordicalpesdusud.com.

Le forfait Primeur Massif Alpes du Sud est en vente jusqu'au 15 novembre au tarif de 109 € > N'oubliez pas de rattacher votre achat au site nordique de Villard ! Après le 15 novembre, il sera à 155 €.

Si vous souhaitez acheter le forfait de ski saison uniquement pour le site de Villard, il est en vente au tarif de 30€ jusqu'au 7 décembre puis au tarif de 55 € après cette date.



NOUVEAUTE :

Le Centre Montagne fait l'acquisition d'une pulka pour faire connaître aux plus jeunes enfants les sensations de la glisse. Cette pulka sera à la location dès le début de la saison.



LES JARDINS PARTAGÉS

Au printemps dernier, des parcelles ont été proposées à la location pour le jardinage. Cette opération a été un succès que nous allons poursuivre pour les prochaines années.

Ces jardins permettent l'échange entre les jardiniers, répondent à un besoin de se réapproprier des valeurs ancestrales

comme la satisfaction de travailler la terre et de manger ce que l'on a produit. Ces valeurs ont pris encore plus de poids en raison de la crise sanitaire que nous vivons depuis près de 2 ans.

La réussite de cette opération nous permet d'envisager de pouvoir faire des contrats de location plus longs (4 ou 5

ans), de retravailler la desserte en eau de ces jardins...

Des lots sont encore disponibles : si vous voulez en bénéficier dès le printemps prochain, il vous suffit de prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui vous fournira un dossier à compléter et à retourner complet.



Un BON BILAN POUR LE CENTRE MONTAGNE CET ÉTÉ

Le programme d'animation estival autour du Centre Montagne a été bien rempli cette année.

On y a retrouvé les visites du patrimoine de Villard St Pancrace, des concerts et spectacles, des animations enfants et adultes mais aussi du sport et bien être.

Les Rencontres des acteurs du patrimoine en partenariat avec la SGMB ont également connu un véritable succès pour cette 1ère édition permettant de découvrir des acteurs engagés et passionnés.

Grâce aux animations et spectacles proposés, de nombreuses personnes, touristes et Briançonnais confondus, ont pu découvrir le Centre Montagne. Les retours ont été très positifs tant sur les prestations proposées que sur le lieu situé en plein cœur de la nature. Ce

dernier est idéal pour accueillir un public de tout âge.

Le festival annuel des « Violoncelles en folie » a encore une fois accueilli de nombreux spectateurs et stagiaires. La commune a été animée par ces musiciens au son de leurs beaux instruments.

Cette année encore, les vacanciers ont pu visiter la mine de la Cabane, la chapelle Saint Pancrace, le camp et la route des Espagnols. Ces visites ont eu un peu moins de succès que les années précédentes. On observe cependant une belle augmentation des visites pour le camp et la route des Espagnols, menées par Elsa Giraud.



Il y a eu cette année un grand engouement pour les spectacles et les apéros concerts proposés en soirée tout au long de l'été.



Ecolo Trail

La commune de Villard a accueilli le 21 août 2021 au Centre Montagne le départ et l'arrivée de l'EcoloTrail. Une franche réussite car il y a eu plus de 400 participants. Avec un village départ conséquent et des animations comme les combats de Sumo et le concert de "CtIC-CtIV", la commune de Villard a été au centre de ce bel événement. Les retours n'en sont que positifs et révèlent la volonté de la commune de développer les activités touristiques et sportives au cœur du village.



ENDURO DU MÉLEZIN

La première édition de l'enduro du Mélezin s'est déroulée le 28 août dernier. Après des mois de shape du circuit, Florian GRASCIA et ses bénévoles ont proposé ce super événement sportif.

Une trentaine de vététistes, tout âge et sexe confondus, se sont élancés tout au long de l'après midi dans cette belle descente essayant de faire le meilleur chrono.

Après la remise des prix, la soirée a continué avec un enchaînement de concerts variés et une ambiance festive.



CONCOURS DES ILLUMINATIONS

La mairie propose de renouveler le concours des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Ce concours, relancé l'année dernière, a connu un vif succès et la mairie espère que les candidats seront encore plus nombreux cette année.

Nous lançons donc aujourd'hui un nouvel appel aux Vialans.

Cette année, la commune vous réservera une surprise !!!

Vous pourrez, si vous le souhaitez :

- Participer à ce concours en vous inscrivant jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, à l'accueil de la Mairie.
- Devenir membre du jury en déposant votre candidature avant le 3 décembre 2021.

Un jury d'habitants et d'élus passera regarder les habitations, les jardins, les

balcons et fenêtres de celles et ceux qui se seront inscrits.

Notre commune rayonnera aussi sur les réseaux sociaux, dans la catégorie « max de like »,

Pour ce faire après votre inscription, il faudra nous faire parvenir votre photo avant le 17 décembre 2021.

Les lauréats de ces quatre catégories se verront remettre de « beaux lots ».

Nous vous invitons à participer à ce concours. Vous aiderez ainsi Villard à rayonner encore davantage en cette période de fin d'année.





INTRAMUROS : POUR ÊTRE ENCORE PLUS PRÈS DE VOUS

La commune a mis en place une nouvelle application : « IntraMuros », cette dernière nous permet d'informer, d'alerter et de vous faire participer à la vie locale.

L'application d'IntraMuros est gratuite et téléchargeable sur Iphone et Android. Vous n'avez pas besoin de donner votre mail ou votre téléphone : la navigation est simplifiée et aucune

donnée n'est collectée.

Vous recevez les alertes directement sur votre smartphone et vous accédez au journal de la commune, aux événements, aux points d'intérêts touristiques, l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, l'école, et les commerces de la commune.



Pour nous rejoindre, téléchargez l'application IntraMuros sur votre smartphone.

Choisissez la commune de Villard Saint Pancrace et vous connaîtrez toutes les actualités de la vie de votre commune.



INCIVILITÉS

Notre projet des Béalieres a vu le jour et il fait le bonheur des petits et des grands, bon nombre de familles s'y sont rendues pour profiter de ce lieu.



Malheureusement, nous avons déjà constaté des incivilités et des dégradations : pelouse abîmée, mains courantes rayées, bouteilles en plastique et masques déposés à même le sol...



Nous demandons à chacun d'entre vous d'être vigilant et de protéger cet endroit afin de le préserver.



JOURNÉE DE LA SCIENCE

Le samedi 2 octobre 2021 s'est tenue en mairie de Villard St Pancrace, la Journée des sciences, organisée en partenariat avec la CCB.

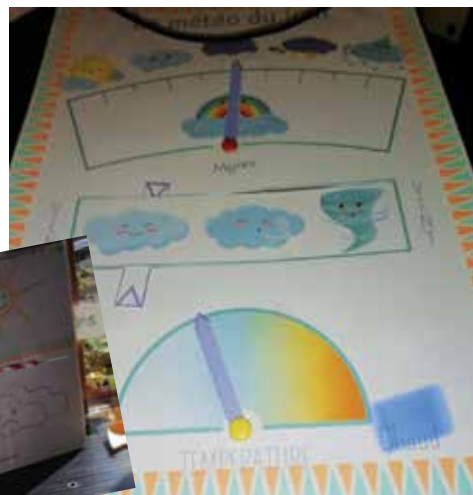
A cette occasion, la météo a été mise à l'honneur avec un atelier pour les enfants de 6 à 12 ans et une conférence pour les adultes.

Ainsi une dizaine d'enfants et autant d'adultes ont pu développer leur connaissance sur la météorologie.

Cette journée n'aurait pas connu son succès sans l'aide des bénévoles de la

bibliothèque, Mesdames MASSON et COLOMBAN, que nous remercions sincèrement pour leur implication.

Nous remercions également, Madame MARINO, prévisionniste du centre Météo France de Briançon pour avoir fait la pluie et le beau temps lors de la conférence qu'elle a animée.



RECHERCHE DE VIEILLES PHOTOS DU VILLAGE

Nous recherchons de vieilles photographies du village, de ses quartiers, de ses rues... Un projet de parcours photo dans le village est en cours de réflexion.

Si vous avez des photos anciennes, libres de droit datant de la fin 19ème siècle ou de la 1ère moitié du 20ème siècle, nous vous remercions de prendre contact avec la Mairie.





ETAT CIVIL

NAISSANCES

Lou Anne Cécile
ASCHETTINO
née le 15/06/2021
de David ASCHETTINO
et de Barbara BALESDENT

Eva-Joy Emilia
PANCHOUT
née le 30/06/2021
de Jean-Baptiste
PANCHOUT et de Léa
GASTINEAU

Valentin Nicolas Pierre
GUASCO
né le 01/07/2021
de Arnaud GUASCO et
de Vanessa CHOUTEAU

Eline ROUX
née le 04/07/2021 de
Damien ROUX et de
Florine GAILLARD

Louisa Marie VERMET
née le 07/07/2021
de Jérémy VERMET et
de Clémentine ARNAUD

Lucy Mara PAPILLON
née le 27/07/2021
de Philippe PAPILLON et
de Lilita GAÏLE

Nathan Siméon Camille
MARTEAU PUCH
né le 14/08/2021
de Félix MARTEAU et de
Laurence PUCH

Lyana Marie-Lou
DROUOT DUVERNEIL
née le 24/09/2021 de
Mathieu DROUOT et de
Sandy DUVERNEIL

MARIAGES

DA SILVA FREITAS Flávio
et CLOT Vanessa le
05/06/2021

POUPEAU Guy et
CHARRIEAU Marie-
Noëlle le 03/07/2021

PONS Alexandre et
ARNAUD Estelle le
24/07/2021

FERRARO David et PUY
Sandrine le 28/08/2021

NIGRO Angelo et
BOUCHIÉ Laura le
11/09/2021

DÉCÈS

FAURE Philippe le
16/07/2021

PARAT épouse
DELAUNAY Marie-Thérèse
le 25/07/2021

MATTANA Pierre Jean le
13/08/2021

BOULANGER François
Jean Pierre le 17/08/2021

FUNES Everest Santiago le
14/09/2021

